COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Le lundi 20 avril 2026, les conseillers municipaux ont été convoqués par M. Joël Roy, maire, conformément aux dispositions des articles L2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est fixée au mardi 28 avril 2026 à 18h00.

Ordre du jour :
- Vote du compte administratif 2025
- Approbation du compte de gestion 2025
- Affectation du résultat
- Vote du budget primitif 2026
- Vote des taux
- Questions et informations diverses

Étaient présents
- Mmes et MM. ROY Joël, LAFORGUE Alain, BROUSSARD Florence, DUGAL Cyril, BIREPINTE Natacha, BURGERES Françoise, CASTAGNET PARAGE Martine, ROUVROY BONNET Régine, DESTORD VASSEUR Marie, TIRET Alain, BROUSSARD Jean-François, CHASSAGNE Josiane, BOURBON Florent, BILIRIT Jacques

Excusés
- M. PUGENS Jean Philippe, donne pouvoir à Mme BURGERES Françoise

Ouverture de la séance
Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, les membres du conseil municipal de la commune de Fourques-sur-Garonne se sont réunis en mairie, sur convocation du Maire.

Après vérification nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. le Maire propose de désigner comme secrétaire de séance Madame DESTORD VASSEUR Marie.

Le compte rendu du conseil municipal du 3 avril 2026 soumis à l'approbation du conseil municipal est validé. Il est procédé à la signature du registre par chaque conseiller.

M. le Maire rappelle que ce conseil municipal est particulièrement important puisqu'il est consacré en grande partie au budget de la commune. Il rappelle également que l'ensemble des conseillers municipaux a été destinataire, avec la convocation, des documents budgétaires détaillés permettant à chacun de prendre connaissance des éléments soumis au vote lors de ce conseil.

Intervention de M. Bilirit :
M. Bilirit indique que le compte administratif ne comporte pas, selon lui, les éléments relatifs à la section d'investissement.
Réponse : M. le Maire présente ses excuses pour cet oubli. Il est précisé que ces éléments feront l'objet d'une vérification par la secrétaire de Mairie et, le cas échéant, d'une transmission complémentaire.

I. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

M. le Maire rappelle que le compte administratif reprend l'ensemble des recettes et dépenses de la commune, en fonctionnement comme en investissement, pour l'année écoulée.
Il précise que ce budget a été préparé en comité consultatif le 14 avril.

Il donne ensuite la parole à Alain TIRET, conseiller délégué aux analyses financières pour la présentation du compte administratif 2025.
Alain TIRET rappelle que chaque conseiller ayant été destinataire, avec la convocation, du détail par chapitre et des documents budgétaires, il présentera les grands équilibres et les totaux principaux sans tout reprendre ligne par ligne, et donnera des détails et répondra aux questions si nécessaire.

- **en section de fonctionnement,**

- Les dépenses s'élèvent à **892 019,28 €**
- Les recettes à **962 113,96 €**
Soit un excédent de l'exercice de **70 094,68 €**
- Avec l'excédent reporté de **438 607,96 €,**
- le résultat cumulé s'élève à **508 702,64 €.**

- **en section d'investissement,**

- Les dépenses s'élèvent à **198 140,61 €**
- Les recettes à **39 810,91 €**
Soit un besoin de financement de **158 329,70 €**
- Avec l'excédent antérieur, la section d'investissement présente un excédent de **329 464,68 €.**
- Alain TIRET précise que l'excédent de l'exercice 2024 a permis de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, assurant ainsi l'équilibre global de la commune.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, M. le Maire se retire de la séance afin de laisser le conseil municipal procéder au vote du compte administratif.

Intervention de M. Bilirit :
M. Bilirit précise que les excédents cumulés de la commune s'élèvent à environ **850 000 €**.
Suite donnée :
M. le Maire prend acte de cette observation.

Personne n'ayant d'observation, le Conseil Municipal, sous la Présidence d'Alain Tiret, procède au vote :

Vote à main levée :
- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le compte administratif est adopté.

M. le Maire réintègre la salle du Conseil et reprend la présidence de la réunion.

II. COMPTE DE GESTION 2025

M. le Maire aborde le deuxième point de l'ordre du jour : l'approbation du compte de gestion 2025.
Le compte de gestion correspond aux écritures du comptable public.
Il retrace l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses de la commune.
Après examen du budget primitif 2025, des délibérations s'y rattachant, ainsi que de l'ensemble des opérations comptables réalisées sur l'exercice, et après s'être assuré que le comptable public a bien repris l'ensemble des écritures, des soldes et des opérations, il apparaît que le compte de gestion est conforme au compte administratif que le Conseil Municipal vient d'adopter.

Personne n'ayant d'observation, le Conseil procède aux délibérations :

Vote à main levée :
- Pour : 15

- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le compte de gestion est adopté.

III. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif, M. le Maire donne la parole à Alain TIRET.

Alain TIRET explique que le compte administratif 2025 fait apparaître les éléments suivants :

En reports : 2024

- un excédent reporté en section d'investissement de 487 794,38 € ;
- un excédent reporté en section de fonctionnement de 438 607,96 €.

En soldes d'exécution :

- un solde d'exécution en investissement de moins 158 329,70 € ;
- un solde d'exécution en fonctionnement de plus 70 094,68 €.

Par ailleurs, la section d'investissement présente des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 40 525,06 € ; (à voir au BP 2026)
- en recettes pour un montant de 0 €.

Il est proposé de reporter l'intégralité de l'excédent en fonctionnement, soit 508 702,64 € au compte 002.

M. le Maire reprend la présidence. Personne n'ayant d'observations, il procède aux délibérations :

Vote à main levée :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

L'affectation du résultat est adoptée.

IV. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

M. le Maire rappelle de nouveau, que l'ensemble des conseillers municipaux a été destinataire, avec la convocation, des documents budgétaires détaillés permettant à chacun de prendre connaissance des éléments soumis au vote ce soir.
Il précise que le budget primitif étant un document important pour la commune, cette présentation reprend les grands équilibres, les principales orientations et les inscriptions budgétaires proposées pour l'exercice 2026.

Il cède la parole à Alain TIRET pour la présentation détaillée du budget primitif 2026.

Avant d'entrer dans le détail du budget, Alain TIRET propose de rappeler les grandes orientations qui ont guidé sa construction :

- maintenir les services pour les habitants
- maîtriser les dépenses, avec une gestion rigoureuse et responsable
- utiliser l'excédent de façon réfléchie, sans fragiliser l'avenir
- investir utilement pour la commune, avec des projets concrets

Il ajoute que c'est un budget utile, responsable et tourné vers l'avenir.

Alain TIRET explique que le budget primitif prévoit l'ensemble des recettes et des dépenses de la commune pour l'année à venir.

<u>En section de fonctionnement :</u>

- Les dépenses s'élèvent à 1 345 988,64 €.
- Les recettes s'élèvent à 837 286 €, auxquelles s'ajoute l'excédent reporté de 508 702,64 €, soit un total de 1 345 988,64 €.
- La section est donc équilibrée en dépenses et en recettes.

Il ajoute que la commune dispose d'une situation financière saine, héritée de la gestion précédente, qui permet d'aborder le budget 2026 avec prudence et responsabilité.

M. le Maire reprend la parole et présente les subventions proposées aux associations. Il rappelle que conformément aux règles relatives aux conflits d'intérêts, les conseillers concernés ne doivent pas prendre part au vote des subventions les concernant.
Il propose ensuite de procéder aux votes, association par association.

ASSOCIATIONS	MONTANT DE BASE (€)	AUGMENTATION 2026	MONTANT PROPOSÉ 2026	RÉSULTAT DES VOTES	OBSERVATIONS : Personne n'ayant pas pris part au vote étant dirigeant d'une association ou préposé ou ayant un lien familial proche.
ADOT 47 *(Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains)*	80 €	*- €*	**80 €**	Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0	
Randonneurs des remparts	50 €	*- €*	**50 €**	Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0	
Avenir Caumont Fourques *(football)*	620 €	*+ 80 €*	**700 €**	Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0	Florence Broussard Jean-François Broussard Natacha Birepinte
L'Élan Fourquais	110 €	*+ 40 €*	**150 €**	Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0	Régine Rouvroy-Bonnet
ARAC	110 €	*+ 40 €*	**150 €**	Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0	Natacha Birepinte
Comité des Fêtes	200 €	*+ 500 €*	**700 €**	Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0	Alain Laforgue
Syndicat des chasseurs	360 €	*+ 40 €*	**400 €**	Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0	
Téléthon	100 €	*+ 50 €*	**150 €**	Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0	Natacha Birepinte
FNACA Samazan	40 €	*+ 10 €*	**50 €**	Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0	
Kit Culture	3000 €	*- 2000 €*	**1000 €**	Pour : 13 Contre : 1 Abstentions : 1	
Subventions familles pour Centre Aéré	En fonction nombre d'enfants	-	**500 €**	Pour : 15 Contre : Abstentions :	
Subventions exceptionnelles	—	—	**2570 €**	Pour : 15 Contre : Abstentions :	

Intervention de M. Bilirit :
M. Bilirit demande pourquoi la subvention attribuée au Comité des fêtes augmente cette année.
Réponse :
M. le Maire précise que le Comité des fêtes a été sollicité afin de contribuer à dynamiser le village par davantage d'animations. La subvention a donc été revue à la hausse dans cet objectif.

Intervention de M. Bilirit :
M. Bilirit demande pourquoi la subvention attribuée au festival de la BD baisse fortement.
Réponse :
M. le Maire précise que cette baisse ne remet pas en cause l'intérêt de la manifestation, ni le soutien de la commune à la culture. Elle s'inscrit dans une volonté de rééquilibrage.
Il rappelle que l'association Kit Culture, basée à Marmande, organise une manifestation annuelle sur la commune. Jusqu'à présent, l'effort communal comprenait non seulement une subvention directe, mais également plusieurs prises en charge complémentaires : repas, mise à disposition des salles, appui des agents techniques et interventions dans les écoles.
L'effort global représentait environ **6 000 à 7 000 €**, ce qui apparaissait important au regard de l'ensemble des subventions attribuées aux associations Fourquaises.
Après un échange avec la présidente de l'association, il est donc proposé de maintenir le soutien communal dans un cadre plus équilibré : subvention de **1 000 €**, mise à disposition de la salle, appui des agents techniques et prise en charge des interventions dans les écoles.
M. le Maire conclut qu'il ne s'agit pas d'un désengagement, mais d'un rééquilibrage nécessaire afin de soutenir la manifestation tout en restant équitable vis-à-vis des associations de la commune.

M. le Maire donne la parole à Alain TIRET pour qu'il présente la section d'investissements de BP 2026.

En section d'investissement :

Les dépenses s'élèvent à 665 600 €.

Les recettes s'élèvent à 32 500,32 €, auxquelles s'ajoutent l'excédent 2025 de 329 464,68 € et le virement de la section de fonctionnement 2026 de 303 635 €, soit un total de 665 600 €.

La section est donc équilibrée en dépenses et en recettes.

Les programmes d'investissement pour l'année 2026 s'établissent comme suit :
- aménagement du bourg
- climatisation des bâtiments communaux
- cimetière communal
- PLU
- achat de matériel
- programme salle polyvalente
- remboursement du capital

Ces investissements traduisent une volonté d'agir concrètement pour la commune, tout en restant dans une logique de maîtrise des dépenses.
M. le Maire remercie Alain TIRET

Intervention de M. Bilirit :
M. Bilirit demande des précisions sur le programme relatif à la salle polyvalente, et notamment sur le montant inscrit, qu'il juge très précis.
Réponse :
M. le Maire rappelle que ce budget prévisionnel ne vaut pas engagement de dépense. Mme la secrétaire de Mairie précise que le montant est pas arrondi afin de permettre l'équilibre des sections budgétaires.

Intervention de M. Bilirit :
M. Bilirit demande également le détail du programme « Achat de matériel »
Réponse :

Mme la secrétaire de Mairie indique qu'une somme de **10 000 €** correspond au règlement des dernières factures de matériaux liées au club house. Les **27 000 €** restants sont prévus notamment pour :

- la chaudière de l'unité de restauration (production d'eau chaude) : **8 000 €** ;
- le renouvellement du matériel informatique : **7 000 €** ;
- l'achat d'une tondeuse : **1 500 €** ;
- le solde pour du matériel à venir.

Intervention de M. Bilirit :
M. Bilirit demande enfin le détail du programme « Aménagement du bourg »
Réponse :
M. le Maire précise que cette ligne concerne plusieurs sujets en cours de réflexion ou de continuité : l'habitat partagé, dans la suite des orientations précédemment engagées, l'achat de la maison Ségalas, ainsi que le Café du Canal.
Il indique qu'une réflexion est nécessaire sur ce dernier dossier, notamment à la suite de la rencontre avec M. Rouzaud, architecte en charge du projet, lequel a attiré l'attention sur la dégradation de l'immeuble concerné et suggéré l'étude d'un éventuel arrêté de péril.

Personne n'ayant plus d'observation, il procède aux délibérations :

Vote à main levée :

- Pour : 15
- Contre :
- Abstentions :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2026.

Délibération :
Fixation de la durée d'amortissement et subvention d'équipement versés par la commune

M. le Maire rappelle que les subventions d'équipement versées par les collectivités territoriales sont imputées en section d'investissement.
La durée d'amortissement dépend de la nature du bien financé et peut varier, selon les cas, de 5 à 40 ans.
Conformément à la réglementation, il convient donc de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées.
Il propose de fixer à 10 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement qui financent des biens immobiliers.
Cette délibération est notamment nécessaire pour permettre l'amortissement de la subvention d'équipement d'environ 26 000 €, versée par la commune sur 4 ans, au titre du Centre de Secours Principal.
Vote à main levée :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

V. VOTE DES TAUX

M. le Maire explique que comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur les taux des taxes locales.

Il précise qu'en raison du renouvellement du conseil municipal, ce vote peut intervenir jusqu'au 30 avril 2026 et que depuis la réforme, la taxe d'habitation concerne désormais uniquement les résidences secondaires.

Il propose de maintenir les taux d'imposition au niveau de l'année précédente, à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti : 44,23 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 88,88 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,70 %

M. le Maire ajoute que ce choix permet de ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitants, dans un contexte économique qui reste contraint pour les ménages.

Intervention de M. Bilirit :
M. Bilirit précise que ce vote s'inscrit dans la continuité des pratiques des années antérieures.

Personne n'ayant d'observation, M. le Maire procède aux délibérations :

Vote à main levée :
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Les taux d'imposition pour l'année 2026 sont adoptés.

VI. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ***1. DÉSIGNATION SEMPAM*** (Société d'Économie Mixte du Pays Marmandais)

Il est proposé de désigner les représentants suivants au sein de la SEMPAM :
- Titulaire : Joël Roy
- Suppléante : Natacha Birepinte

Vote à main levée :
- Pour : 15
- Contre :
- Abstentions :

La délibération est adoptée.

- ***2. DÉSIGNATION LOT-ET-GARONNE INGENIERIE***

La commune bénéficie d'un accompagnement de cette agence dans les projets d'aménagement, de développement local et d'ingénierie publique. Il nous appartient de désigner un représentant pour siéger à l'assemblée générale de Lot-et-Garonne Ingénierie
- Représentant désigné : Joël Roy

Vote à main levée :
- Pour : 15
- Contre :
- Abstentions :

La délibération est adoptée.

- ***3. DÉSIGNATIONS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS (VGA)***

Conformément aux possibilités offertes par le Code général des collectivités territoriales, il est proposé de désigner les représentants suivants :

- Syndicat des bassins de l'Avance (SABVAO = Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de l'Avance et de l'Ourbise)
Proposition → M. Cyril Dugal

Vote à main levée :
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

- Syndicat Eau 47
Proposition :
→ Titulaire : Cyril Dugal
→ Suppléante : Florence Broussard

Vote à main levée :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

- PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural)
→ Cyril Dugal

Vote à main levée :
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

- Commission intercommunale des impôts directs (CIID)
→ Titulaire : Florence Broussard
→ Suppléante : Françoise Burgères

Vote à main levée :
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

- CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)
→ Titulaire : Alain Tiret
→ Suppléant : Jean-Philippe Pugens

Vote à main levée :
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

4. TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE

M. le Maire informe que certains pouvoirs de police spéciale peuvent être transférés au président de l'intercommunalité, notamment dans les domaines suivants :
- l'assainissement ;
- la collecte des déchets ménagers ;
- l'accueil des gens du voyage ;
- la voirie, comprenant la police de la circulation et du stationnement ;
- l'habitat, notamment en matière de sécurité des immeubles et des établissements recevant du public à usage total ou partiel d'habitation.

Il explique qu'à compter du 16 avril 2026, date d'élection du Président de Val de Garonne Agglomération, il dispose d'un délai de six mois pour s'opposer à ce transfert, ou à sa reconduction selon la situation de la commune, par arrêté municipal.
Il informe le conseil de son intention de m'opposer à ce transfert, afin de conserver l'exercice de ces pouvoirs au niveau communal.

5. INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire souhaite dire un mot concernant la situation de notre école.
La fermeture annoncée d'une classe à Fourques-sur-Garonne est évidemment une préoccupation importante pour la municipalité.

Il rappelle le soutien de la municipalité aux enseignants, à l'équipe éducative, aux parents d'élèves et à leurs représentants.
Sur ce sujet, la municipalité souhaite s'inscrire dans une démarche de solidarité aux côtés des représentants des parents d'élèves. S'ils envisagent une action, même symbolique, pour exprimer leur attachement à l'école de Fourques-sur-Garonne, la commune sera naturellement à leurs côtés.
L'école est un sujet essentiel pour notre commune. M. le Maire ajoute que nous devons rester attentifs, unis et solidaires.

Commémoration du 8 mai
M. le Maire informe que pour la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945, le rendez-vous est fixé à 11 heures devant la mairie.
Il ajoute que cette cérémonie de souvenir et de recueillement revêt une importance particulière, et qu'il espère que les conseillers pourront s'y retrouver nombreux, avec la population, pour honorer la mémoire de celles et ceux qui se sont battus pour la France.

Apéritif communal
M. le Maire informe de l'organisation d'un apéritif ouvert à l'ensemble des Fourquaises et des Fourquais, le vendredi 5 juin à partir de 18h30, derrière la mairie.
Il souhaite que ce moment soit simple et convivial, dans une volonté de rassembler la population et de la remercier pour sa forte mobilisation lors des dernières élections.
Il permettra également de créer un temps d'échange direct avec les habitants, dans un cadre détendu.

M. le Maire demande avant de clôturer la séance si quelqu'un a des questions et/ou des observations.

Intervention de M. Bilirit :
M. Bilirit observe que les élus désignés au sein des organismes extérieurs de **Val de Garonne Agglomération** ne seront pas nécessairement retenus par cette instance, toutes les communes n'étant pas représentées dans chacun de ces organismes.
Réponse :
M. le Maire précise avoir recherché une cohérence entre les désignations effectuées pour la commune et celles proposées auprès de **Val de Garonne Agglomération**, en lien avec les délégations de chacun. Il indique que les élus concernés sont informés de cette situation.

Intervention de M. Bilirit :
M. Bilirit demande que les conseillers d'opposition intègrent plusieurs comités consultatifs, avec la répartition suivante :

- M. Florent Bourbon : travaux et patrimoine, digues et forêts, agriculture, programme de la salle des sports ;
- Mme Josiane Chassagne : vie associative, aménagement du centre bourg ;
- M. Jacques Bilirit : finances et urbanisme.

Réponse :
M. le Maire donne un avis favorable à cette demande. Il précise que les tableaux de composition des comités consultatifs seront mis à jour et transmis de manière dématérialisée.

Personne n'ayant plus de question ni d'observation,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h39.